



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MARS 2009**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **2 février** et du **6 mars 2009**, s'est réuni le **13 mars 2009** à **18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur KELLER – Maire (sauf pour la question n°5)

Monsieur LOUMAGNE – Premier adjoint

Monsieur BERGON – **Monsieur CARLES** - **Madame FOLI** - **Monsieur BIDOUILH** – **Monsieur BOUREAU** (à partir de la question n° 12 B) - **Madame COMBES** - **Monsieur TEJEDOR** - **Monsieur RIGOUT** – **Madame LABORDE** – **Madame COUFFIGNALS** - **Mademoiselle BUISSON** - **Madame CHAGNEAU**.

Adjoints

Monsieur AJAS - **Madame BASTIEN-CANDOTTI** - **Madame BENNAMA** – **Monsieur BOYER** - **Madame COUDREAU** - **Monsieur DUBOS** - **Monsieur GABARRE** - **Monsieur GOMEZ** - **Madame GUERY** – **Monsieur INDELICATO** (jusqu'à la question n° 14 A) – **Madame MASSETTE** - **Madame NENADITCH**.

Conseillers municipaux délégués

Monsieur BRIAND (jusqu'à la question n° 12 A) - **Madame DEQUEKER-THEETEN** - **Madame IZAGA** - **Monsieur LEONARD** – **Madame POINSOT** - **Monsieur RASTOUL**.

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur BOUREAU – adjoint – a donné pouvoir à **Madame CHAGNEAU** – adjointe - jusqu'à la question n° 12 A ;

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE – conseillère déléguée – a donné pouvoir à **Monsieur BERGON** – adjoint ;

Madame CHEZE – conseillère déléguée – a donné pouvoir à **Madame COUFFIGNALS** – adjointe ;

Monsieur INDELICATO – conseiller délégué – a donné pouvoir à **Madame BASTIEN-CANDOTTI** – conseillère – à partir de la question n° 14 B ;

Monsieur BRIAND – conseiller – a donné pouvoir à **Madame DEQUEKER-THEETEN** – conseillère - à partir de la question n° 12 B ;

Madame CAMBOULIVES – conseillère – a donné pouvoir à **Monsieur LEONARD**.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35** (sauf pour la question n°5 : **34**)
 - Dates de convocation : **2 février et 6 mars 2009**
 - Date d'affichage : **2 février 2009**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **6 mars 2009**

 - **Monsieur GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.
 - **MONSIEUR LE MAIRE** s'est retiré et n'a pas pris part au vote de la question n°5.
 - **Madame DEQUEKER-THEETEN, Monsieur LEONARD, Madame POINSOT et Monsieur RASTOUL** n'ont pas participé au vote de la question n°29

LORS DE CETTE SEANCE DU 13 MARS 2009, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DEPUIS LE 12 JANVIER 2009.

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CARLES
ET LES ADJOINTS CONCERNES**

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 :

✚ Budget principal :

Investissement : en dépenses et en recettes : **19 540 742 €**
Fonctionnement : en dépenses et en recettes : **64 953 130 €**

✚ Régie Restauration :

Investissement : en dépenses et en recettes : **22 867 €**
Fonctionnement : en dépenses et en recettes : **3 232 226 €**

✚ Régie des Transports :

Investissement : en dépenses et en recettes : **59 740 €**
Fonctionnement : en dépenses et en recettes : **1 302 300 €**

✚ ZAC de GRAND NOBLE

Investissement : en dépenses et en recettes : **2 110 158,21 €**

LE BUDGET PRINCIPAL A ETE ADOPTE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE
« CHANGEONS D'AVENIR » CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS DU GROUPE
« MIEUX VIVRE A BLAGNAC » CONDUIT PAR REGIS LEONARD

LES BUDGETS ANNEXES ONT ETE ADOPTES A L'UNANIMITE

3. VOTE DES TAUX 2009

Compte tenu de la mise en place d'une fiscalité additionnelle par la Communauté Urbaine, et afin de maintenir une pression fiscale **équivalente**, les taux communaux sont **diminués** de la valeur des nouveaux taux appliqués par le Grand Toulouse.

	Taux		Bases 2009	Produit 2009
	2008	2009		
Taxe d'habitation	10,56 %	6,54 %	23 669 000 €	1 547 953 €
Taxe sur le foncier bâti	37,90 %	32,72 %	57 318 000 €	18 754 450 €
Taxe sur le foncier non bâti	139,75 %	86,55 %	68 500 €	59 285 €
PRODUIT FISCAL TOTAL				20 361 687 €

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE
« CHANGEONS D'AVENIR » CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS DU GROUPE
« MIEUX VIVRE A BLAGNAC » CONDUIT PAR REGIS LEONARD

4. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2009 :

Affectation :

Jeunesse et Education	
- crèche « Enfance Animation »	20 971,00 €
- crèche « La Compagnie des Mouflets»	13 530,00 €
- association « Unies Cités »	1 650,00 €
Communication Externe :	
- Académie de l'Air et de l'Espace	3 000,00 €

Attribution :

Sports :	
- Twirling Bâton	1 000,00 € (coupe du monde en Australie)
- Elan Gymnique	1 500,00 € (30ème anniversaire du club)

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » :

Fonctionnement :

Dépenses :	569 539,78 €
Recettes :	577 426,88 €
Résultats :	excédent de 7 887,10 €

**MONSIEUR LE MAIRE N'A PAS PRIS PART
AU VOTE DE CETTE DELIBERATION
ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

6. INTERCOMMUNALITE :

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur CARLES a été désigné à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

**RAPPORTEURS : MADAME FOLI
ET LES ADJOINTS CONCERNES**

7. APPROBATION D'AVENANTS :

A) AVENANT N°1 A CERTAINS LOTS DES MARCHES D'ACHAT DE MATERIEL POUR LE CENTRE PETITE ENFANCE « CASSIOPEE » :

Modification de certains articles de fourniture.

Moins value de 984,07 €

B) AVENANT N° 1 AU MARCHE NEGOCIE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION AU TITRE DU LOT 2 (INTERCONNEXION DE SITE) :

Pour officialisation de la tarification durant la période transitoire jusqu'à la mise en service effective du nouveau réseau.

Moins value de 12 023,41 € HT

C) AVENANT N°1 AU LOT 6 DU MARCHE D'ACQUISITION DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL :

Pour changement de raison sociale.

D) AVENANT N°1 AU MARCHE DE LOCATION D'AUTOCARS POUR LA REGIE DES TRANSPORTS DE LA VILLE DE BLAGNAC.

Pour location d'un autocar en remplacement d'un véhicule de la régie des transports mis au rebut.
Montant : 3 295 € HT par mois soit pour la durée résiduelle du marché : 13 180 € HT (+ 4,26 % du marché initial qui est porté à 309 320 € HT).

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR BERGON

8. DEMANDE DE SUBVENTION

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) ET DU CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES POUR L'ETUDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR L'EVOLUTION DU RESEAU DE CHALEUR DE LA VILLE

Montant maximum de la subvention demandée : 170 000 €.

9. PÔLE PETITE ENFANCE :

APPROBATION DES MARCHES DE REALISATION APRES DEMOLITION DE LA CRECHE ACTUELLE

Montant des travaux : 2 346 416,44 € HT

10. APPROBATION D'AVENANTS :

A) AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ACHEVEMENT DES AMENAGEMENTS DES VRD DE LA ZAC DU GRAND NOBLE

Montant : 45 973 € HT soit + 5,49 % du marché initial qui est porté à 882 070,10 € HT

B) AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ DE VERIFICATIONS PERIODIQUES SPS – SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Pour changement de raison sociale

11. ECLAIRAGE PUBLIC :

A) RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DES TILLEULS ET RUE DES TOURNESOLS

Montant des travaux : 131 667 €

Part restant à la charge de la commune : 43 828 €

B) - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ISSU DU POSTE 53 SATELLITE

Montant des travaux : 166 934 €

Part restant à la charge de la commune : 56 043 €

C) - MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ISSU DU P13 AIRBUS-PERIPORT ET RENOVATION DES APPAREILS AU NIVEAU DU ROND-POINT BELLONTE

Montant des travaux : 100 824 €

Part restant à la charge de la commune : 34 203 €

URBANISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR BIDOUILH

12. CESSIONS :

A) OREE DU PARC : VENTE DU LOCAL SITUE AU N°12 AVENUE DU PARC A MME CHARBONNIER

Montant de la cession : **72 000 €**

B) VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL SITUE 1 RUE DE BUCHES À PROMOLOGIS

Montant de la cession : **290 000 €**

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE
PAR 32 VOIX POUR
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 4 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

13. ACQUISITIONS :

TERRAINS DU MONASTERE (ASSOCIATION DU DOMAINE DE MANIBAN)

Emprise classée en zone d'équipements publics au Plan Local d'urbanisme (PLU) d'une surface de **9 441 m²** pour un montant de **935 000 €**.

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE
PAR 32 VOIX POUR
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 4 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

14. AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS :

A) AUTORISATION DONNEE AU GRAND TOULOUSE POUR DEPÔTS DE PERMIS D'AMENAGER OU DE DECLARATIONS PREALABLES ET POUR LA REALISATION DES TRAVAUX CORRESPONDANTS :

- permis d'aménager pour un parking de 86 places environ, chemin des Ramiers
- permis d'aménager pour un parking de 50 places environ, rue Leonard de Vinci
- déclaration préalable pour un parking de 34 places environ, rue Félix Debax

B) AUTORISATION DE DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE DECLARATION PREALABLE POUR DES PROJETS COMMUNAUX :

- réhabilitation et aménagement des 3 maisons situées aux 19, 21 et 23, chemin du Moulin de Naudin
- réhabilitation du cinéma Rex
- réhabilitation de la maison Guimbaud
- réfection de l'auvent de la patinoire
- aménagement de la cuisine du restaurant Weidknnnet
- création d'un local poubelles à la salle polyvalente des Ramiers,
- modification de la façade de la « Maison de l'Emploi et de l'Insertion » : porte d'entrée et verrière
- réhabilitation de bureaux et de la salle des mariages (Hôtel de Ville)
- création de deux bureaux dans le bâtiment situé 21, rue Saint-Exupère

C) REPRISE DU STUDIO POLYGONE : AUTORISATION DONNEE A LA SCI SALAMANDRA REPRESENTEE PAR MONSIEUR THIERRY AMALVY DE DEPOSER LES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR ET DE CONSTRUIRE

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE
PAR 32 VOIX POUR
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« **BLAGNAC A CŒUR** » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 4 VOIX DU GROUPE « **CHANGEONS D'AVENIR** »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
3 VOIX CONTRE
DU GROUPE « **MIEUX VIVRE A BLAGNAC** »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

15. CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC L'ETUDE NOTARIALE DE MAÎTRE AYMARD (RENOUVELLEMENT)

16. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MODIFICATION DU PLU

Cette procédure de modification a pour objectif de :

- 1° accompagner le renouvellement urbain du centre-ville et le long de la ligne de tramway ;
- 2° anticiper le renouvellement urbain dans des secteurs en voie de mutation : rond-point Buxtehude, zones d'activités route de Grenade et secteur de Bordebasse ;
- 3° adapter le projet en phase 3 de la ZAC Andromède ;
- 4° favoriser l'accueil ou la restructuration d'équipements publics ;
- 5° renforcer les liaisons piétonnes et cyclables ;
- 6° apporter diverses corrections, modifications et mises à jour en intégrant, notamment, la réforme des autorisations d'occupation du sol entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE
« CHANGEONS D'AVENIR » CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS DU GROUPE
« MIEUX VIVRE A BLAGNAC » CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

17. CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE DIVERSES VOIRIES, LEURS ANNEXES ET ESPACES COMMUNS, APRES ENQUÊTE PUBLIQUE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

RAPPORTEUR : MONSIEUR BOUREAU

18. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE DE LA SOCIETE KALEMON D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE REFRIGERATION

CULTURE

RAPPORTEUR : MADAME LABORDE

19. ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE SOUTIEN SIGNEE AVEC LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE PAR CELUI-CI

Montant de la subvention : 50 000 €

ENFANCE ET EDUCATION

RAPPORTEUR : MADAME COMBES

20. AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Madame COMBES a rappelé qu'un décret (en date du 15 mai 2008) modifie le temps d'enseignement scolaire des élèves de l'école primaire - **qui passe de 26 heures à 24 heures hebdomadaires** - et prévoit une organisation de la semaine scolaire **sur 4 journées, à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

Madame COMBES a également rappelé que la Ville de Blagnac, comme une grande majorité des communes de l'agglomération toulousaine, a opté à la rentrée 2008/2009 pour un **régime dérogatoire – mais ne pouvant excéder 3 ans** - qui était dans la continuité de l'organisation antérieure, d'autant que le délai d'un mois imposé par l'Etat rendant quasi impossible la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une offre alternative de garde pour les familles tous les mercredis. Aujourd'hui, l'Inspection Académique demande que le conseil municipal formule un avis sur l'organisation de la semaine scolaire.

Madame COMBES a informé l'assemblée qu'à l'issue de la concertation réalisée auprès de l'ensemble de la communauté éducative, une légère majorité semble se dégager en faveur d'un fonctionnement sur 4 jours et a donc proposé de :

- opter pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- avancer à 8h30 l'heure d'entrée des classes en maintenant le principe d'une harmonisation des horaires de fonctionnement des écoles sur l'ensemble de la commune. En effet, de l'avis unanime des enseignants, l'horaire d'entrée fixé à 9h entraîne une réduction du temps d'apprentissage le matin et s'avère très pénalisant pour les élèves.
- mener une réflexion avec le tissu associatif afin d'élaborer une offre éducative pour l'accueil des enfants les mercredis.

Madame COMBES a également souligné que :

- la réduction de 2 h du temps scolaire hebdomadaire des élèves imposée par le gouvernement entraîne un transfert de responsabilités - s'agissant de l'accueil des enfants - tant sur les familles que sur les collectivités,
- ces dispositions marquent la volonté affichée du désengagement de l'État vis-à-vis du Service Public d'Enseignement et mettent en évidence l'absence d'une réflexion globale sur le système éducatif, centrée sur l'intérêt de l'enfant et prenant en compte l'ensemble de ses besoins en termes d'aménagement du rythme de la journée scolaire et périscolaire.
- par ailleurs la réorganisation de la semaine scolaire sur 4 jours nécessite la réorganisation du temps de travail des personnels attachés aux écoles et plus particulièrement des ATSEM et des animateurs mais également, la mise en place d'un accueil tous les mercredis pour les familles les plus contraintes.
- ces dispositifs induiront donc des coûts supplémentaires liés à l'accroissement des temps d'activités périscolaires.

POPULATION

RAPPORTEUR : MADAME FOLI

21. PASSEPORTS BIOMETRIQUES :

CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA MISE EN DEPÔT D'UNE STATION D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE A LA MAIRIE DE BLAGNAC

Indemnité annuelle forfaitaire par station d'enregistrement versée par l'Etat : 5 000 €.

Dans un premier temps, la Ville sera dotée d'une seule station d'enregistrement qui devrait être mise en service courant mars 2009.

INFORMATIQUE E TELECOMMUNICATIONS

RAPPORTEUR : MADAME CHAGNEAU

22. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DANS LA ZONE PYRENEES-LANGUEDOC (S.I.P.Y.L.A.) :

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

23. ADHESION A L'ASSOCIATION « VILLE INTERNET » :

Cotisation annuelle : 862,20 €

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

24. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE
« CHANGEONS D'AVENIR » CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS DU GROUPE
« MIEUX VIVRE A BLAGNAC » CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

25. MISE À JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX OUVRANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTION

26. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION D'AGENTS MUNICIPAUX AU 11EME RAID NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

RAPPORTEUR : MADAME COMBES

27. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MERMOZ

Afin de répondre aux règles administratives relatives au nombre de membres du conseil d'administration du collège MERMOZ, un représentant supplémentaire de la commune doit être désigné.

Mademoiselle BUISSON, qui s'est abstenue pour le vote de cette délibération, a été désignée à l'unanimité des votants.

QUESTION ÉCRITE

POSEE PAR MONSIEUR LEONARD

28. POINT D'INFORMATION SUR LA COMMUNAUTE DES BEATITUDES

Monsieur LEONARD a rappelé la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2008 relative à la demande de reconnaissance légale formulée par la Communauté des Béatitudes et a rappelé qu'il avait proposé l'ajournement de cette délibération dans l'attente d'une étude plus approfondie de ce dossier.

Monsieur LEONARD a demandé qu'une nouvelle délibération soit prise, annulant la précédente, et donnant un avis défavorable : au cours des démarches qu'il a entreprises avec Madame POINSOT pour répondre à la demande de familles de membres de la communauté, il a contacté le Préfet et la MIVILUDES - Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires -. Une rencontre a eu lieu avec le Président de cette dernière et ses collaborateurs ainsi qu'avec des personnes concernées. Plusieurs cas – dont la justice a été saisie - de maltraitance et des cas de suicides de jeunes, membres de cette communauté implantée dans de nombreux pays, ont été évoqués.

Monsieur LOUMAGNE a précisé que l'objet de la délibération mentionnée était purement d'ordre administratif afin que la Communauté ait un statut juridique légal. Il s'agissait donc de confirmer

son existence et sa bonne intégration dans la ville, la municipalité n'ayant jamais été saisie d'un problème quelconque concernant les membres de la communauté de Blagnac.

Madame POINSOT a insisté sur le nombre de plaintes déposées par des familles de membres de la Communauté des Béatitudes.

S'en est suivi un échange entre **Monsieur LEONARD** et **MONSIEUR LE MAIRE** sur la position du Vatican à l'égard de la Communauté des Béatitudes.

Au cours de cet échange, **Monsieur LEONARD** a indiqué que le Vatican n'avait pas encore entériné le statut de la Communauté et avait reconduit pour 2 années supplémentaires la période d'essai à laquelle elle était soumise en demandant aux membres de clarifier leur position et de choisir entre la vie monastique et la vie laïque, de cesser les sessions de guérison et de psychothérapie, de rendre leur indépendance aux familles lesquelles devront pouvoir également exercer une activité rémunérée.

Mais, **MONSIEUR LE MAIRE** a apporté les précisions suivantes : le statut de la Communauté des Béatitudes vient d'être transformé par le Vatican. Elle devient « institut de vie consacrée de droit diocésain » (congrégation) placé sous la surveillance de l'archevêque de Toulouse. Les membres ayant choisi une vie monastique seront séparés des laïcs.

MONSIEUR LE MAIRE a conclu en rappelant que les élus ne pouvaient ne substituer à la justice mais qu'ils n'en devaient pas moins rester vigilants, même si aucun désordre n'avait été constaté dans la Communauté de Blagnac.

29. VŒU VISANT À S'OPPOSER A LA PRIVATISATION DES SERVICES DE LA POSTE :

Madame BASTIEN-CANDOTTI a soumis à l'assemblée un vœu rejetant la privatisation de la distribution des colis sur les communes de Colomiers, de Blagnac et de Beauzelle et confirmant le soutien du Conseil Municipal à l'action des organisations syndicales pour le maintien des services de la Poste.

Madame DEQUEKER-THEETEN s'est étonnée que ce vœu soit mis aux voix alors que, lors de la question précédente, la demande de Monsieur LEONARD a été rejetée.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné qu'en l'occurrence il s'agit d'un vœu et non d'une délibération.

**CE VŒU A ETE ADOPTE PAR
29 VOIX POUR
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 1 VOIX DE MADAME IZAGA DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »**

**MADAME DEQUEKER-THEETEN, MONSIEUR LEONARD, MADAME
POINSOT, MONSIEUR RASTOUL N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE**

30. SITUATION DE L'IUT DE BLAGNAC ET PLUS PARTICULIEREMENT DU DEPARTEMENT « 2A2M »

Madame MASSETTE a donné des informations concernant le département « 2A2M » - déjà évoqué lors du dernier conseil municipal en date du 21 janvier 2009 - dont la situation reste préoccupante.

Madame LABORDE a indiqué qu'en sa qualité de sénatrice, elle a effectué une démarche auprès de la Ministre de l'enseignement supérieur, Valérie PECRESSE, et qu'elle va la réitérer.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 21H55**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE
CONSULTE EN MAIRIE.**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA
CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA
RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**